



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 12 AVRIL 2021

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic

Présences : 57 personnes, dont 53 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 27

Scrutateurs : Mesdames Stanka Dafflon et Myriam Scherly et Messieurs Stéphane Corpataux, Olivier Savary et André Barras

Monsieur le Syndic ouvre l'assemblée avec pour sujet principal la présentation des comptes 2020 de la Commune et du foyer La Rose des Vents, ainsi que deux investissements complémentaires au budget 2021.

Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et relève la présence de Monsieur Stéphane Sudan, Député, ainsi que des représentants de la presse : Madame Claire Pasquier pour La Liberté et Monsieur Xavier Schaller pour La Gruyère.

Comme durant la première vague, les Conseils communaux et les comités des associations de communes ont l'obligation de siéger pour gérer le ménage communal. Les assemblées législatives font partie des exceptions à l'interdiction d'organiser des manifestations de plus de 10 personnes. Les communes peuvent et doivent organiser les séances de leur législatif en respectant les directives en vigueur. Monsieur le Syndic remercie l'assemblée de bien vouloir respecter le port du masque et la distanciation sociale.

Au regard des articles 9 de la Loi sur les communes (LCo) et 2 de son Règlement d'exécution (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de notre secrétaire communale, Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, de Madame Christiane Oberson, administratrice des finances, ainsi que des représentants de la presse.

Notre secrétaire communale rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

CONVOCATION – TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg n° 13 du 2 avril 2021, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public ainsi que sur le site Internet.

1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 7 décembre 2020** ; ne sera pas lu étant publié dans La Vie Brocoise et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du secrétariat communal
2. **Comptes 2020 - Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation**
 - 2.1 Foyer La Rose des Vents
 - 2.2 Commune de Broc
3. **Budget des investissements 2021 - Complément - Présentation, rapports de la commission financière et approbation**
 - 3.1 Piscine communale - Crédit d'étude pour la rénovation des bassins, des vestiaires et des équipements techniques - Prestations d'ingénierie et d'architecte - CHF 190'000.-
 - 3.2 Aménagement d'une zone 30 km/h sur le domaine public - Broc-Fabrique, secteur Nestlé, gare TPF - Prestations d'ingénierie et réalisation des mesures - CHF 73'500.-
4. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, l'Assemblée se déroule selon l'ordre du jour proposé.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 7 décembre 2020 ne sera pas lu, étant publié dans La Vie Brocoise ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, notre secrétaire adjointe, Madame Camille Fournel, pour sa rédaction.

2. COMPTES 2020 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE, DES ORGANES DE RÉVISION ET APPROBATION

2.1 FOYER LA ROSE DES VENTS

Monsieur le Syndic annonce que les comptes 2020 du foyer présentent un excédent de recettes de CHF 4'682. Cet exercice comptable positif a permis un amortissement complémentaire de CHF 55'000 sur les équipements investis. Une gestion attentive, malgré les conditions sanitaires, tant de la part de la Direction que de celle de la commission de direction, en est le résultat.

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
	<i>(en francs, arrondis)</i>		
Revenus d'exploitation	5'321'808	5'385'200	5'399'174
Charges d'exploitation	5'317'127	5'380'950	5'381'799
EXCEDENT	4'682	4'250	17'374

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances et membre de la commission de direction pour la présentation analytique des comptes de fonctionnement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Soins - CHF 3'200'868 (résultat équilibré)

La totalité des charges sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. La variation de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2019, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le canton. La charge financière est demeurée très stable. Le matériel LIMa financé par le canton à hauteur maximale de CHF 2.20 par jour et par résident est inclus dans ce secteur soins. En cette année 2020 de crise sanitaire, les frais de protection liés au covid-19 (masques et désinfectants) sont pris en charge par l'Etat de Fribourg pour un montant de CHF 15'947.

Socio-hôtelier - CHF 100'845 (excédent de charges)

Les taxes d'hébergement, pour un total de CHF 1'672'182 en 2020, correspondent à 15'548 journées à CHF 105. Environ huitante journées « réservation » ont également été comptabilisées. Quant à l'ensemble des charges, notamment celles se rapportant aux salaires, elles sont inférieures au budget. Celui-ci tenait compte d'une augmentation des charges sociales qui ne s'est heureusement pas produite. Un manque à gagner important est à relever au niveau des recettes de la cafétéria, soit CHF 90'000.- de moins qu'en 2019. Ceci est dû à la fermeture des EMS aux visites durant plusieurs mois en 2020, sur décision du Conseil d'Etat, afin de protéger les résidents du covid-19.



Financement - CHF 105'527 (excédent de produits)

La somme de CHF 282'282 a été facturée au pot commun du RSSG, mis en place au 1^{er} janvier 2018. Ce montant est déterminé par la commission du RSSG et basé sur la comptabilité des investissements du foyer. Cet excédent de recettes sur les frais financiers permettant d'équilibrer les comptes, voire d'effectuer des amortissements complémentaires, touche bientôt à sa fin. Les annuités versées par le RSSG vont diminuer drastiquement dès que l'immeuble, construit en 1989, sera amorti après 33 ans d'activité, soit en 2022. Seuls les investissements réalisés ces dernières années, à savoir l'agrandissement de la salle à manger en 2012, la construction du 2^e ascenseur en 2017 et la rénovation de la cafétéria en 2019 feront l'objet d'annuités versées par le pot commun.

Résultats résumés

Ils présentent un excédent net de recettes de CHF 4'682.

Chiffres clés

82.1 % des coûts de fonctionnement proviennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles correspondent à CHF 8'263. La variation en personnel, comparée entre 2020 et 2019, est très stable. Le taux d'occupation des lits est toujours élevé et constant. Cet état reste fragile en cette nouvelle année 2021, compte tenu de la pandémie du covid-19 et des nombreux lits vides dans les EMS fribourgeois. Le foyer, jouissant d'un joli cadre et de belles chambres individuelles, est très prisé de la population locale. Actuellement, plus de la moitié des résidents sont brocois.

Bilan au 31 décembre 2020

Il présente également une situation très saine. L'institution possède des liquidités confortables et tous les derniers investissements ont pu être financés par la trésorerie courante. Ces disponibilités, à raison CHF 1'066'500 à fin 2020, comprennent une somme non négligeable versée par le Service de la prévoyance sociale au terme de l'année 2020 pour les subventions cantonales aux frais d'accompagnement, le coût résiduel des soins et le matériel LIMa. Les fonds propres, quant à eux, se situent à plus de 50 % du total du passif, preuve d'un équilibre rassurant. S'ajoutent des provisions pour une somme de CHF 330'495.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2020 du foyer La Rose des Vents, présentant un excédent de recettes de CHF 4'681.60, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

2.2 COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic annonce que les comptes 2020 sont favorables, dans la lignée des dernières périodes comptables, bouclant avec un bénéfice de CHF 528'331 pour un total de charges de CHF 10'477'270.

Cette situation est le fruit d'une gestion rigoureuse du ménage communal. Quant à l'endettement de la Commune, il est toujours en diminution, malgré les nouveaux investissements consentis ces dernières années qui ont pu être couverts par les liquidités.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie du covid-19, impactant les différents dicastères de manière très inégale. Celle-ci pourrait influencer plus fortement encore les prochaines années. Cette situation favorable pour 2020 est donc bienvenue pour la bonne marche des affaires communales et pour garantir la qualité des diverses prestations des années à venir.



Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
--------------	-------------	--------------

(en francs, arrondis)

Revenus

Impôts	8'525'679	7'708'344	8'766'826
Taxes	1'364'180	1'172'700	1'173'974
Piscine	153'106	174'030	168'368
Forêts	308'623	410'436	375'720
Administration	38'620	41'300	46'855
Feu	124'243	121'000	127'474
Patrimoine	128'274	129'000	130'819
Péréquation financière intercommunale	675'390	675'390	699'214
Divers	488'561	382'084	437'598
Bénéfice sur vente terrains	0	0	700'105
Total des revenus	11'806'675	10'814'284	12'626'953

Charges

Salaires, charges sociales	1'902'394	1'771'516	1'712'453
Charges liées et engagées	5'107'851	5'202'951	5'194'412
Charges financières	934'177	1'003'345	1'050'724
Charges refacturables	489'957	512'870	483'613
Autres	2'042'893	2'196'326	1'655'741
Total des charges	10'477'271	10'687'009	10'096'943

Réserves

801'073	173'844	1'704'199
---------	---------	-----------

TOTAUX

11'278'344	10'860'852	11'801'142
-------------------	-------------------	-------------------

EXCEDENT

528'331	-46'568	825'811
----------------	----------------	----------------

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic en charge des finances, pour la présentation détaillée des comptes.

Les comptes de la Commune seront présentés en fonction des principaux écarts réalisés comparés au budget 2020, mais également par rapport aux comptes 2019.

Salaires - CHF 1'902'394

Ils présentent une augmentation de 7.4 % en comparaison du budget et de 11.1 % par rapport aux comptes de l'année précédente. Les charges supplémentaires s'expliquent par le remplacement de collaborateurs absents pour maladie ou maternité (plus d'absences dues au coronavirus), des heures supplémentaires dans les secteurs de l'administration et des constructions pour pallier le surplus de travail et non budgétisées, l'engagement de nouveaux



collaborateurs dans ces mêmes secteurs, la rétribution des membres des groupes de travail du Conseil communal et la mise en place de mesures spécifiques en lien avec la pandémie (télétravail, cellule de crise, organisation).

Les salaires imputés aux associations intercommunales, soit au Service des curatelles Haute-Gruyère, à l'Association intercommunale du Comté de Gruyères (STEP) et à l'accueil extrascolaire Timoun représentent au total 35 % de la masse salariale.

Au niveau communal, c'est l'administration qui génère la plus grande charge salariale, soit 25 %, suivie par l'édilité à hauteur de 12 %.

Charges liées - 2'778'014

Elles sont moins élevées de 0.7 % que le budget, mais dans leur ensemble équivalentes aux comptes 2019 et sont calculées en fonction de la population légale au 1^{er} janvier de l'année en cours. Le budget est, quant à lui, défini en fonction de la population de l'année précédente, raison pour laquelle les estimations sont plus élevées que les dépenses réelles.

Charges liées des associations de communes - CHF 1'989'248

Elles sont moins élevées de CHF 19'000 par rapport au budget, et de CHF 50'000 en comparaison aux comptes 2019. Le Service des curatelles Haute-Gruyère, ainsi que le Service de soins à domicile et l'Association intercommunale sports en Gruyère, ont engendré des dépenses moins importantes que celles prévues au budget 2020. Les frais liés à l'organisation en cas de catastrophe, à la salle de spectacles CO2 et aux classes de développement se sont révélés moins importants que prévu.

Charges diverses engagées auprès des entités régionales - CHF 340'598

Elles représentent 86 % du budget, respectant ainsi les prévisions, et 91 % des comptes 2019. L'accueil extrascolaire Timoun laisse apparaître un dépassement par rapport au budget, principalement en raison des charges de personnel assumées dans leur totalité. En effet, les indemnités pour RHT (réduction de l'horaire de travail) engendrées par la pandémie du covid-19 ont été refusées par le Canton pour les entités publiques. Les charges liées à la petite enfance sont par contre en diminution pour les mêmes raisons, les RHT ayant été perçues par les crèches.

Récapitulation des charges liées

Les charges liées cantonales, régionales et engagées concernent principalement les écoles, ainsi que les secteurs médicaux et sociaux. Au niveau scolaire, elles sont en baisse par rapport à l'année 2019, tant pour les écoles primaires et la formation que pour celles liées au cycle d'orientation. Les domaines médicaux et sociaux génèrent par contre une charge supplémentaire en comparaison à l'année précédente.

Piscine - CHF 136'318 (perte nette)

Cette perte est en diminution d'environ CHF 10'000 par rapport au budget. La météo peu favorable du début de saison et la pandémie du covid-19 ont impacté défavorablement les recettes. Par contre, les charges d'exploitation ont pu être maîtrisées, certains travaux de remise en état prévus par rapport à la vétusté des installations n'ayant pas été effectués. Les charges d'eau et d'électricité, dépendantes des conditions météorologiques, ont été moindres. Quant aux frais de personnel, leur augmentation provient de l'engagement de personnel supplémentaire à titre de surveillance en lien avec la pandémie.

Édilité - CHF 766'529

Les dépenses sont inférieures au budget de 16 % et de 14 % par rapport aux comptes 2019. Deux raisons principales y contribuent : les charges effectives de personnel sont légèrement inférieures et la réalisation d'un îlot à Broc-Fabrique a été reporté en 2021.



Approvisionnement en eau - CHF 171'584 (excédent de recettes)

Ce poste est autofinancé. Trois fuites d'eau importantes ont impacté les charges d'entretien des installations. L'attribution aux réserves de l'excédent permet le renouvellement et l'entretien des installations à futur.

Épuration des eaux - CHF 72'417 (excédent de recettes)

Ce poste est également autofinancé et comprend une attribution aux réserves à hauteur de l'excédent. Les frais d'entretien des installations ont été grevés par l'assainissement du collecteur situé dans la plaine des Marches, réalisé en parallèle des travaux du complexe sportif par les entreprises travaillant sur ce chantier. L'attribution aux diverses réserves en est par conséquent impactée, en diminution par rapport à l'année passée.

Gestion des déchets - CHF 2'830 (excédent de charges)

Le taux de couverture s'élève à 98.9 %. Les produits liés aux taxes sont plus élevés que le budget, notamment en raison de la pandémie du covid-19 qui a amené notre population à entreprendre des travaux de rangement. Divers frais concernant l'éclairage de la déchetterie et la sécurisation des installations ont également été entrepris.

Forêts - CHF 139'024 (excédent de charges)

Le résultat de ce secteur dépend de la planification quadriennale établie par le Service cantonal des forêts et de la nature. Les subventions ne sont ainsi pas réparties en parallèle aux frais de transport et débardages, ce qui laisse apparaître une année bénéficiaire en 2019, tandis que 2020 est déficitaire. Les charges de personnel résultent des heures effectives, la part de travail liée au triage forestier étant refacturée au Service cantonal.

Impôts - CHF 8'342'724 (produit net)

Les rentrées fiscales présentent une augmentation en comparaison du budget, mais sont inférieures à celles de 2019. En effet, la baisse d'impôt acceptée dès le 1^{er} janvier 2020 impacte directement ces produits. Ceux-ci sont répartis de la manière suivante :

- Impôts des personnes physiques : les acomptes prévisionnels, influencés par le nouveau taux d'imposition, sont en diminution par rapport à l'année précédente, tandis que les encaissements concernant les années antérieures sont en augmentation. L'impôt sur la fortune est quant à lui supérieur d'environ 19 % par rapport aux comptes 2019.
- Impôts des personnes morales : plusieurs facteurs les influencent, à savoir :
 - la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises PF17. Une compensation a été versée par l'Autorité cantonale pour couvrir les pertes liées à cette nouvelle loi;
 - le départ d'entreprises qui n'a pas pu être budgétisé, faute d'information au moment de l'établissement du budget;
 - la restitution d'acomptes provisoires, en relation avec des taxations inférieures aux estimations prévues par le Canton;
 - la taxation décalée par le Service cantonal des contributions. Les comptes contiennent les impôts de plusieurs périodes fiscales, raison pour laquelle celui sur la fortune est stable par rapport à 2019.

Au final, les recettes fiscales des personnes morales sont inférieures de 13.3 % par rapport au budget, et de 53.7 % par rapport à 2019.

- Impôts conjoncturels : l'augmentation par rapport au budget s'élève à CHF 118'000. Liés aux ventes de biens immobiliers, ces impôts fluctuent en fonction des ventes d'immeubles et sont donc difficilement estimables.

Au niveau cantonal, différents indices sont calculés afin de permettre à chaque commune d'établir une analyse de sa situation financière.

Celui du potentiel fiscal permet de se situer par rapport aux autres communes au niveau de la qualité des revenus fiscaux. Pour Broc, la situation a évolué favorablement au cours des trois dernières années, comme pour les deux tiers des communes du district.



Cela tend à démontrer que les personnes physiques et morales ont en moyenne une meilleure santé financière. L'arrivée de nouveaux citoyens possédant un bon apport fiscal est donc importante et les nouvelles constructions contribuent à maintenir une bonne situation. Malgré tout, l'indice communal se situe dans le tiers inférieur du classement.

Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières - CHF 801'270

Aucun emprunt supplémentaire n'ayant été effectué, ces charges sont en diminution par rapport aux comptes 2019. Quant aux pertes sur débiteurs, elles font l'objet d'un suivi régulier, permettant un encaissement plus important qu'en 2019 auprès des différents débiteurs. La provision a néanmoins été maintenue à même hauteur qu'en 2019, notamment en raison des risques plus importants de factures impayées suite aux effets économiques négatifs de la pandémie du covid-19.

Patrimoine - CHF 77'310 (excédent de charges)

Ce poste fait l'objet d'un entretien attentif. Les travaux effectués en 2020 concernent principalement les chalets de la Vonderweire, des Arquinces et des Monts de Joux. Les subventions y relatives seront versées à la fin des travaux. Les autres recettes sont stables par rapport au budget établi.

Tableau général des charges - CHF 10'477'270

Les dépenses communales sont dans l'ensemble conformes au budget, légèrement inférieures. La répartition des différentes charges montre une augmentation de 1 % des charges salariales, tandis que les autres charges subissent une baisse de 2 %.

Tableau général des revenus - CHF 11'806'675

Il présente une situation plus favorable que le budget, légèrement inférieure aux comptes 2019. Les rentrées fiscales subissent une diminution de 1 % par rapport à 2019, tandis que les taxes sont plus élevées de 2 %. Les autres revenus sont proportionnellement stables, y compris la péréquation financière cantonale qui s'élève toujours à 6 %.

Résultats - CHF 528'331 (excédent de revenus)

Les comptes 2020 laissent ainsi apparaître un bénéfice inférieur aux années précédentes, en lien avec la diminution du taux d'imposition fiscale, mais également à cause de la pandémie du covid-19 qui a généré des charges supplémentaires. Cette situation permet tout de même d'attribuer un montant de CHF 600'000 à la réserve pour les investissements futurs et d'afficher un excédent de revenus de CHF 528'331. La bonne santé financière de la Commune a permis le financement des investissements par le biais des liquidités communales, sans avoir besoin de recourir aux emprunts.

Bilan au 31 décembre 2020

Il affiche des totaux en augmentation. Les actifs circulants enregistrent une baisse en raison du financement des investissements par le biais des liquidités communales. Dans les actifs immobilisés, les bâtiments communaux prennent de la valeur, en lien avec les travaux du complexe sportif.

Du côté des passifs, l'endettement communal diminue régulièrement au niveau des dettes à moyen et long terme, tandis que celles à court terme augmentent en raison du passage au MCH2, bloquant temporairement les paiements des factures fournisseurs en fin d'année 2020. Les réserves et provisions augmentent et la fortune communale est alimentée par le résultat de l'exercice pour atteindre plus de CHF 7.3 millions. La situation 2020 est toujours favorable, à l'instar des années précédentes, et malgré la pandémie du covid-19.

La crise sanitaire impactera encore la situation financière communale, ses principaux effets étant attendus dans les années à venir. Les finances doivent donc plus que jamais faire l'objet d'une gestion attentive.



État des investissements au 31 décembre 2020

Un investissement communal a été finalisé en 2020, soit l'achat d'une marqueuse de route pour CHF 30'000, correspondant au budget prévu. Les investissements en cours à fin 2020 ont été réalisés à plus de 50 % et plusieurs touchent à leur fin.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2020 de la Commune de Broc, présentant un excédent de recettes de CHF 528'330.94, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2021 - COMPLÉMENT - PRÉSENTATION, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATION

3.1 PISCINE COMMUNALE - CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DES BASSINS, DES VESTIAIRES ET DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES - PRESTATIONS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTE - CHF 190'000.-

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge des eaux.

La piscine communale de Broc date de 1962. Elle a été inaugurée le 15 juillet 1963 et a subi quelques rénovations et améliorations techniques entre 1964 et 2010. Dès ses débuts, elle a su très rapidement convaincre les habitants de Broc et ses environs par la qualité de ses installations, son concept accueillant et surtout la beauté et le cadre du site de la plaine des Marches. Les nageurs accomplis, les non-nageurs et les jeunes familles l'ont très vite adoptée comme lieu de vie estival.

La piscine actuelle possède un volume d'eau de 1650 m³. Le système de filtration désuet et son système de désinfection lacunaire ne sont plus aux normes sanitaires exigées. Cet état de fait requiert un assainissement urgent. Sans une intervention majeure, la piscine devra fermer. La Commune se doit de rénover cette installation sportive, en corrélation avec l'ensemble du projet du complexe sportif et ainsi améliorer l'attractivité du site.

Malgré les diverses interventions, force est de constater que la piscine ne correspond plus aux normes de gestion scientifiques, énergétiques et objectives des techniques. Le bassin principal est en béton armé recouvert d'une peinture faisant office d'étanchéité. Sa profondeur n'est plus réglementaire. Dès lors, le plongeur principal a été déposé. Les accès sont munis de pédiluves avec douches et échelles sans possibilité aux personnes à mobilité réduite de se rendre correctement aux installations. La surface d'eau dédiée aux non-nageurs et la patageoire doivent également être refaites.

Suite à cet état de fait, la Commune a lancé un avant-projet en 2014 élaboré par le bureau spécialisé Jenzer+Partner AG, avec plusieurs objectifs, à savoir : définition des coûts estimatifs pour la réfection des bassins, élaboration du projet de l'ouvrage relatif à l'assainissement total des bassins et réalisation de nouvelles installations pour le traitement de l'eau.

Les travaux principaux projetés sont les suivants :

- Bassin principal avec fosse de plongeur :
 - réaliser des rigoles de surverse ouvertes assurant la reprise de toute l'eau du bassin ;
 - acheminer l'eau des rigoles au travers de nouvelles conduites vers le bassin tampon ;
 - poser un Liner en PVC ou cuve inox contre murs et radier, afin de garantir l'étanchéité et faciliter le nettoyage ;
 - prévoir un nouveau pavage en béton au niveau des plages ;
 - surélever le niveau du plan d'eau pour assurer une profondeur de 3.5 m, de manière à pouvoir installer un tremplin de 1 m, une plateforme de 3 m et un mur de grimpe ;



- alimenter le bassin en eau traitée au travers de buses installées dans des socles béton, longeant les parois au fond du bassin.
- Bassin non-nageurs :
 - réaliser une paroi de séparation en béton entre le bassin nageurs et non-nageurs ;
 - réduire la profondeur dans le bassin non-nageurs (max. 1.35 m) par remplissage et bétonnage d'un radier ;
 - faciliter l'accès au bassin nageurs par l'installation d'escaliers en plus des échelles pour les personnes à mobilité réduite ;
 - augmenter la température de l'eau par l'ajout d'une couverture sur le plan d'eau durant la nuit au moyen d'une bâche motorisée ;
 - poser une installation solaire sur la toiture des vestiaires ;
 - construire de nouveaux pédiluves en béton brut, avec douches.
- Pataugeoire : installer des jeux ludiques pour les enfants.
- Installations pour le traitement de l'eau des piscines et bassin tampon :
 - prévoir de nouveaux systèmes techniques de filtration ;
 - renouveler les installations électriques ;
 - acheter deux pompes pour aspiration de l'eau dans le nouveau bassin tampon ;
 - prévoir un filtre à diatomées conformément aux normes en vigueur.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Monsieur Stéphane Corpataux demande ce qu'il adviendra de la buvette. Monsieur Jan lui répond que cet aspect du dossier est confié au bureau Deillon Delley ; il est analysé dans le cadre du projet du complexe sportif de la plaine des Marches.

Monsieur le Syndic confirme que la buvette du complexe alimentera le point de vente de la piscine à terme.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 190'000.- concernant le crédit d'étude pour la rénovation des bassins, des vestiaires et des équipements techniques de la piscine, à savoir les prestations d'ingénierie et d'architecte, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2 AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 KM/H SUR LE DOMAINE PUBLIC - BROCFABRIQUE, SECTEUR NESTLÉ, GARE TPF - PRESTATIONS D'INGÉNIERIE ET RÉALISATION DES MESURES - CHF 73'500.-

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal en charge des routes.

Le secteur de la rue Jules Bellet et du carrefour de la route des Moulins constitue l'accès unique et principal pour les personnes se rendant à l'usine Nestlé. La gare de Broc-Fabrique va subir un renouvellement complet de ses infrastructures ferroviaires, ainsi que de ses aménagements extérieurs. Le cheminement entre la fabrique et la gare doit être revu, afin d'améliorer la sécurité des différents usagers.

Ce projet se base sur le rapport d'expertise du bureau Team+, à Bulle, réalisé en août 2020. Afin de gérer correctement les différents flux de ce secteur, la mise en place d'une zone 30 km/h constitue la meilleure solution pour régler le trafic et les zones dédiées aux piétons en toute sécurité. Ces adaptations de trafic ont pour objectifs :

- d'acheminer en toute sécurité les passagers provenant de la gare vers la Maison Cailler ;
- de permettre des accès corrects pour les camions se rendant aux différents quais de déchargement sur la rue du Martinet ou Jules Bellet ;
- de proposer des places de parc pour le shop Nestlé ;
- de diminuer la vitesse aux abords du site fréquenté également par de nombreux promeneurs ;
- de garantir une certaine fluidité du trafic pour les riverains.



L'aménagement proposé prévoit un premier rétrécissement de la chaussée à l'entrée de la zone 30 km/h, afin de diminuer les vitesses de circulation. Cet aménagement servira d'aide à la traversée pour les employés sortant du parking.

Le long de la rue Jules Bellet, deux autres modérateurs sont encore proposés, soit un deuxième rétrécissement au niveau du passage pour piétons existant. Le dernier îlot permet un meilleur débouché des riverains sortant de leur propriété sur la chaussée, augmentant ainsi la distance de visibilité.

Le carrefour rue Jules Bellet / Martinet est réalisé en priorité de droite, ainsi que les deux autres carrefours dans la zone résidentielle. La matérialisation de ces principaux aménagements est composée de marquage au sol, au moyen d'une résine synthétique et de potelets. La bande longitudinale pour piétons actuellement présente le long du parking et du mur contre les propriétés privées est supprimée, ainsi que les marquages des passages pour piétons sur le domaine public. Un cheminement direct est créé entre la gare et l'usine Nestlé, longeant les voies TPF désaffectées. Un marquage au sol est également exécuté et traverse le carrefour assaini des voies ferrées.

Ces mesures de modération devraient permettre d'atteindre la sécurité et les vitesses souhaitées, conformément à l'art. 6 de l'Ordonnance sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Un contrôle effectif des vitesses est à réaliser après l'introduction de la zone 30 km/h. En cas de dépassement, des mesures complémentaires devront être mises en place.

L'investissement se chiffre à CHF 123'500.- avec une participation de Nestlé à hauteur de CHF 50'000.-, portant le montant final à CHF 73'500.- à charge de la Commune.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission.

Pierre Ammann demande si la zone 30 km/h prend en compte le pont du Martinet, car pour s'y rendre depuis Broc-Fabrique il n'y a aucun trottoir mettant en cause la sécurité des piétons.

Monsieur Somkhit répond que la zone 30 km/h ne s'étend pas jusqu'au pont mais s'arrête au niveau des quais de chargement. Le pont fait l'objet de réflexions.

Monsieur Ammann regrette que cette partie ne soit pas incluse dans la zone 30 km/h, car de nombreux promeneurs y passent pour rejoindre le Groupe E par les berges de la Jogne ou pour aller aux Gorges de la Jogne.

Monsieur le Syndic ajoute que la mobilité sur le pont est en réflexion et il n'est pas certain que la rue du Martinet reste ouverte à la circulation. La réfection du pont se chiffre à CHF 800'000.- et le Conseil communal examine la pertinence d'un tel investissement dans un contexte futur incertain au niveau de l'affectation de cette route communale. La remarque de Monsieur Ammann est néanmoins enregistrée et il l'en remercie.

Monsieur François Remy estime que la zone 30 km/h à Broc-Fabrique est une bonne chose mais redoute une complication du trafic durant les travaux ; en effet, il y a déjà une contrainte supplémentaire avec les bus ayant remplacé le train pour la durée du chantier des voies ferrées. Beaucoup de camions vont et viennent à l'usine.

Monsieur le Syndic confirme qu'une coordination est prévue pour gérer l'ensemble des travaux qui se dérouleront à Broc-Fabrique, afin d'assurer une circulation la moins perturbée possible. Nestlé insiste également pour la mise en œuvre de mesures en faveur des personnes fréquentant le site.

Monsieur Philippe Murith demande si les nouvelles places prévues pour le shop seront suffisantes. Monsieur le Syndic confirme que les places de parc actuelles du shop Nestlé seront supprimées. En cas d'insuffisance de places, une solution devra être trouvée par Nestlé.



La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de CHF 73'500.- pour l'aménagement d'une zone 30 km/h sur le domaine public à Broc-Fabrique, secteur Nestlé, gare TPF, à savoir les prestations d'ingénierie et la réalisation des mesures, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

4. DIVERS

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES

Les travaux du complexe sportif avancent à grands pas et il sera prêt pour cet automne, comme prévu. Le bâtiment est hors d'air depuis peu, c'est-à-dire que les façades ont été parées de leurs fenêtres et portes, afin de pouvoir réaliser le second œuvre intérieur dans de bonnes conditions. Le bois constitue une part importante dans la construction et l'esthétique, et ne laisse personne indifférent sur la beauté de l'ouvrage. Les isolations et étanchéités sont en phases terminales, les revêtements extérieurs intègrent parfaitement l'ensemble.

Les chapes seront coulées tout prochainement et les revêtements de sols suivront cet été. Les travaux de finitions suivront le rythme imposé par les mandataires à qui l'on peut, d'ores et déjà, tirer un grand coup de chapeau.

Le bâtiment et son imposant couvert à pétaque en construction depuis février seront terminés d'ici l'été. Les surfaces de jeux pour le tennis, le multisport et la place de jeux sont en phase de préparation avec la stabilisation du sol. Les drains seront également exécutés, puis viendront les superstructures et les revêtements définitifs.

La zone sportive dédiée au football sera ensemencée fin avril, afin de pouvoir exploiter les terrains dès l'automne. Au préalable, les réseaux de drainages, électriques et hydrauliques y compris les fondations pour les mâts d'éclairage ont été terminés ces derniers jours.

L'achèvement du parking suivra courant août, avec les travaux paysagers. La couche de roulement sera probablement posée en 2022, afin d'éviter de l'endommager durant les travaux.

Le planning prévisionnel prévoit une fin de chantier courant octobre 2021, la date de l'inauguration étant prévue le 15 octobre avec une journée portes ouvertes le samedi 16 octobre. Ces dates seront confirmées d'ici l'été. C'est à la rentrée des vacances d'automne que les écoles et les sociétés pourront prendre possession des installations.

Un gérant de la buvette vient d'être engagé, l'idée étant de concrétiser les modalités de collaboration avec les sociétés d'ici l'été.

Quant aux coûts, en l'état, ils sont conformes au devis de CHF 17 millions avec des contrats signés pour MCHF15,1, un solde à adjuger pour CHF 2 millions, un coût probable à CHF 17.1 millions et une plus-value actuelle à CHF 132'148.-.

PROJET CHARLIE

Monsieur le Syndic rappelle que « Charlie » est le nom du projet de l'extension de la Maison Cailler, avec un parc à thèmes. Un comité de pilotage planche toujours sur le concept de ce projet qui sera probablement réalisé par étapes. Le covid a naturellement ralenti la cadence de travail. Le financement, assuré par des entités privées, est pour l'heure en bonne voie. En l'état, une décision sur les réalisations concrètes des prochaines étapes devrait intervenir en juin 2021. Les questions relatives à la mobilité et à l'aménagement sont toujours traitées par les instances concernées, en étroite collaboration avec la Commune.

Une séance d'information à la population est prévue lorsque des éléments concrets seront disponibles.



APPLICATION iGRUYERE

Monsieur le Syndic annonce que la Gruyère se digitalise et souhaite offrir un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitants. Avec le défi actuel, le manque de moyens de communication rapides pour échanger avec la population devient problématique. C'est sous l'impulsion de Jobby Sàrl, une jeune entreprise menée par des étudiants gruériens, que la solution iGruyère a vu le jour. L'Association régionale de la Gruyère a coordonné la mise en place de cette application à disposition des communes et des principales institutions du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualités communales : fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêt et bien plus encore.

En tout temps, le public est informé par notification. Chaque commune et institution disposera de son propre canal de diffusion que le public peut ajouter à sa liste de canaux favoris. La Commune de Broc a déjà publié quelques articles.

PROJET DES TRANSPORTS PUBLICS FRIBOURGEOIS (TPF)

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, relève que les travaux sur la ligne Bulle-Broc ont démarré en janvier 2021 et s'étendront jusqu'en juin 2023. Les tronçons concernés sont : La Tour-de-Trême (arrêt et trémie), Broc-Village (gare et trémie) et Broc-Fabrique (descente et gare). Une ligne de bus remplace le train.

La phase 1 des travaux débutera en avril 2021 et concernera le secteur de la gare de Broc-Village et les installations ferroviaires TPF. Des dispositions temporaires concernant le flux des véhicules et piétons sont mises en place.

Les travaux à Broc-Fabrique engendrent le déplacement momentané de l'arrêt de bus à la rue du Tilleul. La gare subira également des modifications.

COMMISSION SENIOR+ ET COULEUR JARDIN

Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale, relève que le vieillissement de la population étant l'un des enjeux majeurs de notre société, l'Etat de Fribourg a imposé aux communes de créer un concept Senior+. Le rôle des communes est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens en intervenant sur l'environnement social.

La commission Senior+ de Broc est composée de Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale et Présidente, Mesdames Stanka Dafflon et Chantal Overney, Messieurs Gérard Horner et Norbert Schuwey. Madame Muriel Chapuis assure le secrétariat.

En novembre 2019, les personnes de plus de 60 ans de la Gruyère ont rempli un questionnaire édité par le Réseau Santé Social (RSSG). A Broc, 589 questionnaires ont été distribués et 263 nous ont été retournés, soit 44,7 %, un peu au-dessus de la moyenne gruérienne. Le résultat de tous ces questionnaires a été transmis au RSSG qui a pu ainsi cataloguer les activités existantes destinées aux seniors. Ce document est disponible sur le site du RSSG (<http://www.rssg.ch/borchure-information-seniors>). Les demandes ou remarques diverses ont été classées par genre, puis un ordre de priorité a été établi afin de répondre au mieux aux attentes de nos aînés. La commission Senior+ a analysé des premières pistes, afin de pouvoir exaucer les vœux formulés par les 60 ans et plus. Malheureusement, le covid-19 a eu raison de toutes les séances de la commission en 2020. En revanche, les travaux se poursuivent. Le résultat de l'enquête sera diffusé dans un prochain numéro de La Vie Brocoise.

COULEUR JARDIN

Madame Suzanna Sciboz, Conseillère communale, rappelle que le projet Couleur Jardin a vu le jour à la rue de Gruyères à l'arrière du Foyer, il y a 2 ans.



Cette initiative mise sur pied par la Croix-Rouge fribourgeoise vise la promotion d'une alimentation équilibrée auprès de la population, la cohésion sociale, les liens intergénérationnels et interculturels. Toute personne intéressée à prendre part à ce joli projet peut contacter Madame Chantal Overney, Directrice du foyer La Rose des Vents .

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal, relève que des trottinettes électriques ont été disposées à divers endroits du village à la fin mars. La Commune a été abordée par l'entreprise JM Fleets en automne 2020 pour une collaboration. Il s'agit de la même société qui loue des engins à Bulle. Les communes voisines de Bulle ont aussi été abordées.

Cité de l'énergie, Broc favorise la mobilité douce ainsi que l'utilisation de véhicules électriques. C'est pourquoi le Conseil communal a accepté une phase de test allant de mars à septembre 2021. Un point de la situation sera fait à l'issue de celle-ci.

En l'état, il y a 4 emplacements en libre-service : stand de tir / place du Parc / parking de l'église, côté PC / place Ammann. L'entreprise passe tous les jours remettre des engins rechargés; chaque utilisateur n'est ainsi pas tenu de ramener la trottinette où il l'a prise, il faut veiller à ne pas la laisser à un endroit qui gêne la mobilité. Les frais d'activation se montent à CHF 1.50. A cela s'ajoute 0.35 CHF/minute d'utilisation. Point important : ne pas oublier de désactiver via l'application à la fin de l'utilisation, sinon le compteur continue de tourner et de facturer. Le permis requis est celui de la cat. M (cyclomoteurs) et il est obligatoire pour les moins de 16 ans (plus nécessaire ensuite).

COACHING ET PATROUILLEURS SCOLAIRES

Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, rappelle que, depuis la dernière rentrée scolaire, les patrouilleurs adultes ont été remplacés par des coachs. Identifiable par son gilet, le coach n'arrête pas le trafic mais se tient derrière les enfants et s'assure qu'ils choisissent le bon moment pour traverser la chaussée. Un seul coach est présent au passage piétons dans le sens de la marche des élèves. Il assure leur sécurité et leur rappelle les règles essentielles. De cette manière, les enfants se responsabilisent et deviennent plus attentifs développant ainsi les bons réflexes et une certaine autonomie.

Le service de patrouilleurs enfants aux rues Nestlé et Alexandre-Cailler est toujours assuré par des élèves, tandis que pour celui de la rue de Montsalvens un coach lui a été attribué. Des affiches informatives sont visibles dans le village.

La Commune a toujours besoin de personnes pour compléter son équipe de coachs (15 minutes par semaine par tranche horaire). En cas d'intérêt, contactez le secrétariat communal.

PISCINE COMMUNALE

Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale, annonce l'ouverture de la piscine communale en plein air le jeudi de la Fête-Dieu 3 juin jusqu'au dimanche 29 août 2021. Selon les informations fédérales et cantonales, les mesures liées au coronavirus seront adaptées.

Les tarifs et horaires d'ouverture restent identiques à l'année dernière. La cuisine de la buvette est ouverte non-stop de 11h30-18h30. Cette année, quelques soirées à thèmes seront organisées par le tenancier de la buvette, Monsieur Renato Maccarriello.

Le Conseil communal est confiant quant à l'ouverture de la piscine. Monsieur Maccarriello et tout le personnel se réjouissent d'accueillir les visiteurs pour cette nouvelle saison.

ÉLECTION COMMUNALE DU 7 MARS 2021 – LÉGISLATURE 2021-2026

Monsieur le Syndic rappelle que la population a été appelée à renouveler les Autorités communales le 7 mars dernier.



Lors de cette élection, les candidat-e-s suivants ont été élus : Denis Rime, Jean-Marc Horner, Boris Sprenger, Jonas Clerc, Claude Cretton, Isabelle Sudan, Samay Somkhit, Yael Piccand et Suzanna Sciboz.

Ainsi, Monsieur Alain Jan, démissionnaire, a été remplacé par Monsieur Boris Sprenger. Une cordiale bienvenue lui est adressée. Tous les autres candidat-e-s ont été réélus. Le Conseil communal in corpore remercie la population de la confiance témoignée et l'assure de l'engagement des élu-e-s pour les 5 années à venir.

L'assermentation de l'ensemble du Conseil par le Préfet aura lieu le 23 avril prochain et la constitution de ce même Conseil le soir même. La première séance ordinaire du nouvel Exécutif se tiendra le 29 avril. L'Assemblée communale constitutive, quant à elle, aura lieu le 7 juin 2021.

FIN DE MANDAT DE MONSIEUR ALAIN JAN, CONSEILLER COMMUNAL

Monsieur le Syndic invite Monsieur Alain Jan, Conseiller communal à se lever et prononce le discours qui suit :

« Arrivé au Conseil communal le 1^{er} février 2002, Monsieur Alain Jan a été en charge du dicastère de l'adduction et l'épuration des eaux, de la technique de la piscine, de la défense contre le feu et des éléments naturels ainsi que du cimetière.

Pendant ces 19 ans et 3 mois passés au Conseil communal se sont vus réalisés les actions et projets suivants :

- *l'autonomie complète en eau de la Commune,*
- *l'établissement du plan des infrastructures de l'eau potable,*
- *3 inspections du réseau par le laboratoire cantonal accomplies avec félicitations dudit laboratoire,*
- *l'établissement du plan de gestion des eaux et de l'épuration,*
- *la révision des règlements sur l'eau potable et l'épuration,*
- *l'assainissement de la STEP intercommunale (1^{ère} phase terminée – 2^e phase à l'étude),*
- *la mise en place des tombes cinéraires au cimetière ainsi que le Jardin des souvenirs,*
- *l'assainissement de la décharge du Creux,*
- *l'assainissement des sites pollués des stands de tir.*

Les projets suivants ont été initiés :

- *la mise en séparatif des eaux de la Commune,*
- *l'assainissement de l'éclairage public,*
- *le projet de fusion des CSPi dans le cadre du projet SP2020+,*
- *l'assainissement de la piscine,*
- *la fusion des STEP de l'AICG et de Charmey,*
- *l'assainissement de la décharge « Favaulaz ».*

Alain a été membre de plusieurs associations communales, intercommunales et groupes de travail. Soucieux de l'égalité de traitement de tous les citoyennes et citoyens, Alain a toujours traité ses dossiers de manière impartiale. Minutieux, combatif, voire pugnace, lorsqu'il a un os comme on dit, il le tient. Il favorise les solutions pragmatiques et est orienté solutions. Ses nombreux projets, pas tellement visibles puisqu'enfouis dans le sol, ont contribué à créer et entretenir nos infrastructures communales dans le respect de budgets et des moyens à disposition pour les générations à venir. S'il peut s'enorgueillir d'un projet, c'est bien celui de l'autonomie en eau de la Commune dont nous pouvons être fiers.

Vaudois d'origine, il s'est identifié très rapidement à la Gruyère et à Broc, même s'il confond encore la grue et le coq de nos armoiries, n'est-ce pas Alain... ? En toute amitié.

Nous adressons à Alain un immense merci pour son engagement pendant ces presque 20 années en qualité de Conseiller, c'est une somme d'heures impressionnantes qu'il a consacrée pour ses concitoyens et concitoyennes. Au nom de toute la population brocoise, nous lui adressons toute notre gratitude et nos vœux les meilleurs pour le futur. Merci Alain ! »

Monsieur le Syndic lui remet une enveloppe sous les applaudissements de l'assistance.



Monsieur Jan prend la parole, ému, afin de remercier les citoyens de leur confiance durant toutes ces années pour les projets menés à bien, le personnel de l'administration et des services communaux, en particulier Monsieur Bruno Pasquier, fontainier communal, et son remplaçant, Cédric Dématraz, également Commandant du CSPi Grevîre. Il remercie également ses collègues du Conseil communal et leur souhaite plein succès pour le futur.

PROPRETÉ DES CHAUSSÉES - CROTTINS DE CHEVAL AU CHEMIN DU CHÂTEAU

Monsieur Germain Pasquier relève que les agriculteurs s'occupent bien de nettoyer les chaussées après le passage de leurs machines parfois salissantes. Les employés communaux font un immense travail pour maintenir les routes propres mais il y a beaucoup de crottins de cheval au chemin du Château.

Monsieur le Syndic répond que le Conseil communal évaluera s'il faut prendre des mesures.

QUARTIER L'ESSENTIEL AU CHEMIN DE FIN-DERREY

Monsieur Stéphane Corpataux rappelle que les travaux de ce nouveau quartier devaient débiter l'été dernier et demande ce qu'il en est.

Monsieur Jonas Clerc répond que, selon une récente information du notaire en charge de la vente des terrains, 13 à 15 contrats de vente ont été passés à son étude. Le projet est donc en bonne voie et le chantier devrait reprendre d'ici fin avril.

NUISANCE LUMINEUSE NOCTURNE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame Chantal Delley remarque que les lampadaires allumés longtemps la nuit émettent des nuisances lumineuses nocturnes. Serait-il possible d'en éteindre un sur deux ou de réduire l'éclairage ?

Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, répond que dans la configuration actuelle du système d'éclairage de la Commune, éteindre un lampadaire sur deux engendre des modifications de l'alimentation électrique trop conséquentes et trop coûteuses. Il serait possible d'éteindre certains quartiers mais la Commune s'orientera vraisemblablement plutôt vers une réduction de la luminosité comme le propose la commission Energie.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES – GESTION DE LA BUVETTE VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS LOCALES

Monsieur Thibault Schafer demande si le modèle de gestion de la buvette a été défini par la Commune et quand les sociétés en seront informées.

Monsieur le Syndic relève qu'une commission s'occupe de tous les sujets en lien avec l'exploitation du complexe sportif. Les discussions avec les sociétés, d'abord sportives, vont être amorcées ces prochaines semaines. La Commune a effectivement la main mise sur la gestion de la buvette et a le souci que tout se passe au mieux pour tout le monde.

En réponse à une question de Monsieur Philippe Murith, Monsieur le Syndic donne le nom du gérant de la buvette du complexe : Monsieur Renato Maccariello. Il est connu de la Commune puisqu'il fut le bras droit, en cuisine, de Monsieur Michel Perler, tenancier de la buvette de la piscine. Il est également un cuisinier confirmé.

Monsieur Stéphane Corpataux demande quelles seront les heures d'ouverture de la buvette du complexe sportif.

Monsieur le Syndic précise qu'elle ouvrira 7 jours sur 7, dès 10h jusqu'en soirée en fonction des activités sportives (22h-24h).



La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux présidents et membres des commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au directeur de l'école ainsi qu'aux membres du corps enseignant ;
- à la directrice, à la présidente et l'ensemble du personnel du foyer La Rose des Vents ;
- à la responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au cdt et à l'ensemble des sapeurs-pompiers du CSPi Grevîre ;
- à l'administratrice et l'équipe de La Vie Brocoise ;
- à Mme Gil pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active dans notre collectivité ;
- aux collègues du Conseil communal pour leur disponibilité, leur efficacité et leur bonne humeur.

Enfin, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic souhaite à l'assistance une belle soirée, un bon retour dans les foyers et donne rendez-vous aux citoyen-ne-s le 7 juin 2021 pour l'Assemblée communale constitutive de la législature 2021-2026.

Monsieur le Syndic lève la séance à 21h40.

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-
Leuzinger